

1ERE SESSION ORDINAIRE POUR 2018  
PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2018

REUNION DES 28 ET 29 MARS  
RIUNIONE DI I 28 E 29 DI MARZU

2018/O1/001

*Question déposée par Mme Marie-Thérèse MARIOTTI  
Au nom du groupe "PER L'AVVENE"*

## **OBJET : Financement des infrastructures en eau des communes et EPCI**

Monsieur le Président,

Ma question concerne le financement des infrastructures en eau des communes et EPCI, et au-delà, l'ensemble du dispositif d'aides aux communes.

La ressource en eau et sa gestion sont au centre de toutes nos préoccupations. Même si les dernières précipitations semblent éloigner le spectre d'une pénurie pour la période estivale, la situation demeure sous tension dans un contexte de changement climatique.

**Fort de ce constat, une gestion drastique de la ressource s'impose.**

Chaque année en moyenne, c'est  $\frac{1}{4}$  de la production d'eau potable qui s'égare dans la nature à cause des fuites ou incidents sur le réseau et souvent dans le rural, ces pertes peuvent atteindre 70%.

**Améliorer le rendement des réseaux pour lutter contre ce gaspillage est donc une obligation.**

Les investissements nécessaires, qu'ils concernent les captages, le stockage, les réseaux de distribution et d'alimentation, sont lourds mais généralement très bien subventionnés.

Malheureusement, ce sont plusieurs demandes de subventions qui attendent depuis de longs mois d'être instruites par l'Agence de l'eau et la CDC, désormais partenaire privilégié des communes dans ce domaine.

Face à ce silence radio, les élus qui souhaitent lancer au plus vite les appels d'offres et les travaux et relancer de fait la commande publique, sont inquiets.

Tout est suspendu nous dit-on et aucune réponse ni feuille de route n'a été communiquée à ce jour.

La 1<sup>ère</sup> partie de ma question est très simple : que comptez-vous faire concrètement et quand pour que la machine se remette en marche ?

Par ailleurs et d'un point de vue plus général, à l'occasion des travaux de la commission de contrôle sur le règlement d'aide aux communes sous la précédente mandature, vous aviez avancé l'idée d'une révision du dispositif.

La création de la Collectivité de Corse au 1<sup>er</sup> janvier oblige à ce travail d'harmonisation entre le règlement de l'ex CTC et celui de l'ex département de Haute-Corse (la Corse du Sud n'ayant pas de règlement d'aide aux communes).

Vous avez pris l'engagement de maintenir le niveau cumulé des aides des collectivités fusionnées tout en élaborant un règlement d'aides opérationnel qui permettrait aux communes de solliciter la Collectivité de Corse. Mais à ce jour, nous n'avons pas de visibilité.

La seconde partie de ma question consiste donc à vous demander de préciser les modalités, ainsi que le calendrier de révision et d'opérationnalité du futur règlement d'aides aux communes ?

Je vous remercie.

**REPONSE DE M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse**  
**A LA QUESTION DEPOSEE PAR Mme Marie-Thérèse MARIOTTI**  
**AU NOM DU GROUPE « PER L'AVVENE »**

**OBJET : Financement de infrastructures en eau des communes et EPCI**

Madame la Conseillère,

C'est toujours un exercice extrêmement difficile de répondre en quelques minutes à des questions orales qui portent sur des dossiers stratégiques, donc, là aussi, je ne ferai qu'ébaucher les fondements de réflexion et de l'action commune que nous allons porter, en m'abstenant de tout caractère polémique dans mes propos, puisque la méthode même de la question et de la réponse interdit le débat comme le Président de l'Assemblée de Corse l'a fait remarquer à l'instant.

Je ne veux pas qu'à travers mes réponses, il y ait une frustration de ne pas pouvoir reprendre la parole ensuite. Donc j'essaye de me limiter à ce qui est, à mon avis, incontestable.

Le premier point : je comprends que l'opposition joue son rôle et qu'elle relaie des inquiétudes, je crois qu'une fois que cela est fait et que des réponses claires sont apportées, elles doivent être relayées avec la même vigueur pour dissiper les effets anxiogènes de la création de la nouvelle Collectivité de Corse.

En ce qui concerne par exemple, la politique de l'eau et les investissements sur ce type d'infrastructures et les aides aux communes, je vous rappelle qu'il y avait traditionnellement deux programmations par an. Il y en a eu une en octobre 2017 et la prochaine est programmée courant deuxième trimestre 2018.

Nous sommes donc exactement dans le tempo antérieur à la nouvelle Collectivité de Corse et aucun des dossiers en état d'être payé n'est en souffrance et donc aucun retard n'est constaté sur le calendrier.

Ensuite, en ce qui concerne l'assainissement et l'approvisionnement des communes, l'intervention de notre Collectivité dans ce secteur se manifeste essentiellement au travers des contractualisations existantes relevant du PEI. Donc, nous sommes dans une mécanique bien huilée qu'on ne peut pas changer aujourd'hui, sauf à constater :

- premièrement que certains maîtres d'ouvrage ont des difficultés à aller au terme de leurs opérations ;
- deuxièmement que le mécanisme du PEI laisse une part trop importante de financements à la charge de certains maîtres d'ouvrage ;
- troisièmement que nous avons à faire face à un désengagement global de l'Agence de l'eau avec des critères, vous le savez, qui sont souvent peu adaptés à notre réalité.

Donc il y a des difficultés mais qui ne sont pas aujourd'hui imputables à la Collectivité de Corse.

Ce secteur reste prioritaire avec environ 50 millions d'euros de travaux cofinancés chaque année.

En ce qui concerne la gestion de la ressource, c'est un peu comme en matière énergétique, la transition énergétique qui permet de moins consommer nous rapproche de l'objectif d'autonomie énergétique. En matière de gestion de l'eau, mieux on gère notre ressource en eau, qu'il s'agisse de l'eau brute ou potable, et moins nous aurons à réaliser d'investissements pour en assurer une répartition équitable.

Nous travaillons ces sujets, on le voit aussi à travers l'organigramme, c'est une priorité.

Dernier point, que j'ai également abordé avec le Secrétaire d'Etat aux comptes publics en visite en Corse, nous savons qu'il y a un certain nombre de domaines dans lesquels la Corse n'a pas rattrapé son retard en matière d'infrastructures. Certains de ces domaines n'étaient pas couverts par le PEI, je pense notamment à la santé. D'autres étaient prévus dans le PEI, mais les montants qui ont été envisagés sont manifestement insuffisants, je pense par exemple au chemin de fer, afin qu'il joue son rôle dans l'intermodalité ou, par exemple, à l'assainissement et à la gestion des réseaux.

Il y a là un gap entre ce que nous pouvons mobiliser en terme de ressources et les besoins. Nous devons y travailler, y compris avec l'Etat, c'est un chantier qui nous attend dans les semaines à venir.

Je veux dire aux communes qui s'inquiètent que nous serons à leur côté, particulièrement dans les communes qui n'ont pas beaucoup de moyens financiers et pour lesquelles nous devons pouvoir obtenir des taux de co-financement plus favorables afin de permettre de porter véritablement les opérations à leur terme.

Je vous remercie.